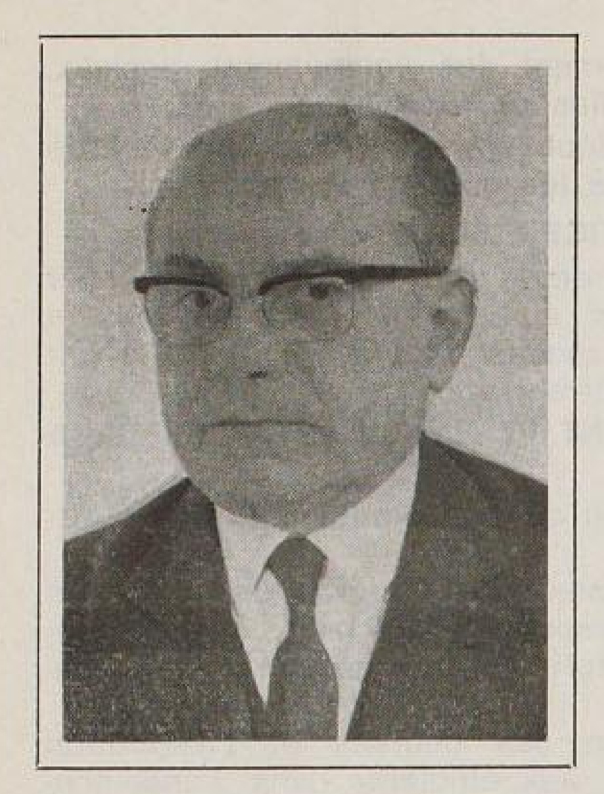


ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

CIRCONSCRIPTION DE MONTAUBAN

CANDIDAT
DE LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET SOCIALISTE

Le Candidat :

Un pur Tarn-et-Garonnais : Né à MONTAIGU, marié à PUYLAGARDE, il a fait toute sa carrière d'instituteur dans notre département : dans le QUERCY, à MOISSAC et à MONTAUBAN.

Un ancien Combattant, victime de guerre : son père a été tué au cours de la guerre de 1914 ; lui-même, mobilisé en 1939, a été prisonnier des allemands de 1940 à 1945. Il appartient à l'Association des Fils de Tués, à l'Association des Combattants Prisonniers de guerre et à l'Association des Anciens Combattants Républicains.

UN SYNDICALISTE : Secrétaire Départemental du Syndicat des Instituteurs, puis de la Fédération de l'Education Nationale, DELMAS a été, pendant plus de vingt ans un militant syndicaliste ardent et dévoué. Il a été en 1951 l'un des fondateurs de l'Association Départementale des Parents d'élèves des Ecoles Publiques et en est resté longtemps le Secrétaire Général.

UN HOMME POLITIQUE QUI NE VARIE PAS DANS SES OPINIONS : Entré jeune au Parti Socialiste, il a été Secrétaire adjoint de la Fédération du Tarn-et-Garonne. Il a préconisé l'Union des Républicains et a été l'élu de toute la Gauche aux élections législatives de 1962, au Conseil Général en 1963. En 1965, il a triomphé aux élections municipales à la tête d'une liste d'union des Gauches et, depuis lors, administre le Chef-lieu du Département avec audace et compétence unanimement reconnues.

Le Programme

L'union des démocrates faite il y a cinq ans en Tarn-et-Garonne est aujourd'hui réalisée sur le plan national. Le programme de **Louis DELMAS** sera donc celui de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste qu'il représente dans cette élection.

Il comporte essentiellement les points ci-après énumérés que notre candidat développe dans ses réunions publiques et ses articles de presse.

RÉTABLIR LE FONCTIONNEMENT NORMAL DE NOS INSTITUTIONS : Ce sont les représentants du peuple qui font les lois: le Gouvernement est chargé de les appliquer; le Président de la République veille au bon fonctionnement des institutions, au respect des règles constitutionnelles et, éventuellement, arbitre les conflits.

ABOLIR LES RESTRICTIONS AU DROIT DE GRÈVE ET FAIRE RECONNAITRE LE DROIT DES SYNDICATS DANS LES ENTREPRISES (à noter les importantes interventions de Louis DELMAS pour la défense du droit de grève dans la séance de l'Assemblée Nationale du 17 Juillet 1963).

RESPECTER LES LIBERTÉS DES COMMUNES, leur donner les moyens financiers de gérer leurs propres affaires et ramener le contrôle de l'autorité de tutelle à un rôle de collaboration compréhensive et bienveillante.

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS :

— Par une politique de décentralisation réelle qui crée sur tout le territoire les emplois nécessaires pour procurer du travail à tous ;

— Par un relèvement des salaires et des pensions, toujours en rapport avec l'évolution des prix ;

— Par l'accroîssement des constructions d'H. L. M., des moyens de transports, des installations téléphoniques;

— Par l'extension et la modernisation du secteur public hospitalier;

— Par la création d'un service public de l'éducation et du travail pour les handicapés (à noter les interventions de Louis DELMAS à ce sujet dans le débat parlementaire du 10 Juin 1966 et dans la discussion de la loi des finances de 1967) ;

— Par l'abaissement de l'âge de la retraite, le relèvement substantiel des indemnités aux personnes âgées, la construction à leur usage de logements spéciaux et de maisons de retraite ;

— Par l'extension à toutes les catégories de travailleurs des avantages de la Sécurité Sociale ;

— Par l'application intégrale de la semaine de quarante heures, la généralisation des quatre semaines de congés payés et l'organisation des sports et des loisirs.

RENOVER L'AGRICULTURE ET DONNER AUX AGRICULTEURS LA PARITÉ AVEC LES AUTRES CATÉGORIES SOCIALES :

— Par la recherche de nouveaux débouchés pour les produits agricoles par l'unité politique de l'Europe, l'élargissement du Marché commun et le développement de l'aide au Tiers-Monde ;

— Par la hausse des revenus agricoles par la modernisation de la production, et l'association de l'agriculture aux industries alimentaires ;

— Par l'extension de l'impôt sur le revenu pour les petits exploitants et la diminution de la T. V. A. pour les produits nécessaires aux agriculteurs ;

— Par le développement de la coopération et de l'équipement collectif ;

— Par la création d'offices régulateurs des prix, en particulier d'un Office National de la Viande ;

— Par l'instauration d'un système **sérieux** de garantie contre les calamités agricoles (à noter l'intervention de Louis DELMAS sur ce sujet dans la séance de l'Assemblée Nationale du 25 Octobre 1963, ainsi que ses interventions ultérieures concernant divers problèmes de l'agriculture).

DONNER SATISFACTION AUX REVENDICATIONS LÉGITIMES DES ANCIENS COMBATTANTS :

— Par le rétablissement de l'égalité des droits entre les générations des deux guerres et par l'application du rapport constant entre leurs pensions et les traitements de la Fonction Publique.

INDEMNISER LES RAPATRIÉS DE L'AFRIQUE DU NORD sur la base de la loi de 1946 concernant les dommages de guerre et voter une loi d'amnistie générale qui effacera les séquelles de la guerre d'Algérie.

FAIRE DE LA FEMME L'ÉGALE DE L'HOMME :

— Par l'abrogation des textes qui interdisent le contrôle des naissances ;

— Par l'application du principe « à travail égal, salaire égal »;

— Par le remboursement à 100 % des congés de maternité ;

— Par le développement des équipements sociaux, crêches, garderies, colonies de vacances ;

— Par l'égalité juridique entre les époux et le libre accès des femmes à tous les emplois et fonctions.

INSTAURER LA JUSTICE FISCALE :

— Par une réforme de la fiscalité qui fasse payer chacun selon ses moyens, épargne les petits revenus et supprime les avantages abusifs dont le gaullisme a fait bénéficier les grosses entreprises.

ASSURER UN PRÉSENT ET UN AVENIR HEUREUX A LA JEUNESSE :

— Par la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ;

— Par le développement des constructions scolaires et le recrutement du personnel enseignant, particulièrement pour les écoles maternelles et l'enseignement technique ;

— Par l'augmentation des bourses et l'attribution d'une allocation d'études aux étudiants dans l'enseignement supérieur ;

— Par la réduction de la durée du service militaire à 12 mois, puis à 8 mois ;

— Par le développement de l'éducation physique et des installations sportives ;

— Par le développement des institutions culturelles : Maisons de la Culture, Maison de Jeunes, Organismes populaires de voyage et de tourisme (à noter les multiples interventions de Louis DELMAS dans les débats parlementaires sur l'Education Nationale et sur les Affaires Culturelles).

CONSTRUIRE L'EUROPE : avec son Parlement élu et son gouvernement fédéral, élargie à l'Angleterre et aux Etats Scandinaves, liée aux Etats de l'Est par des institutions communes.

GARANTIR LA PAIX DU MONDE :

— Par la renonciation à la force de frappe atomique;

— Par la poursuite acharnée d'un accord de désarmement général, simultané et contrôlé ;

— Par la participation de la France à la conférence de Genève ;

— Par la signature des accords de Moscou sur la cessation des essais nucléaires ;

— Par la proposition d'un règlement négocié sous contrôle international du conflit vietnamien ;

— Par l'organisation d'une aide internationale aux pays sous-développés où deux milliards d'êtres humains souffrent de la faim et de l'ignorance.

Citoyennes et Citoyens,

légitimement fiers de l'exemple donné par le Tarn-et-Garonne en 1962, demeurez fidèles à l'union des gauches aujourd'hui retrouvée sur le plan national.

POUR LA DÉMOCRATIE, POUR LA JUSTICE ET POUR LA PAIX,

VOTEZ POUR LE CANDIDAT DE LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET SOCIALISTE.

SON REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Alfred CABOS

Agriculteur
Maire
et Président de la Coopérative Agricole de Mirabel

Louis DELMAS

Maire de MONTAUBAN
Conseiller Général du Tarn-et-Garonne
Député Sortant

IMP. COOPÉRATIVE - MONTAUBAN